

COMMUNE DE COUZEIX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

2026 – 031 Avis sur une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le conseil municipal de la commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien LARCHER, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : le 22 avril 2026

Présents :

M. Sébastien LARCHER, Mme Olivia DARLOT, M. Gilles TOULZA, Mme Tiphaine EGLIZAUD, M. Nicolas COULAUD, Mme Cindy MOREN, M. Patrick PETITJEAN, Mme Valérie DESPROGES, M. Vincent REY, M. Michel GUILLON, Mme Catherine VALADE-MATHIEU, M. Yves CROGUENNEC, Mme Patricia LEROUX, M. Philippe PEREZ, M. Jean-Pierre GHEERAERT, M. Willy VIGNAUD, Mme Maria QUEIROZ, Mme Delphine BOULESTEIX, M. Sébastien VERGNOLE, Mme Gaëlle COUTURIER, Mme Stéphanie SOURY, Mme Karine GRAÇA, M. Damien LAUMONERIE, M. Antoine DOUCET-PETIT, Mme Céline BREGEON, M. Jean Marc GABOUTY, M. Alain PINTO, M. Jean-Claude PASTUREAU, M. Hugues BERBEY, Mme Cécile HENIAU-DESOURTEAUX, Mme Laëtitia SYLVESTRE-PECOUT, Mme Raphaëlle CIPICIA-DIVERS, Mme Laëtitia NARDI.

Madame Céline BREGEON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur TOULZA expose que conformément à la réglementation, le conseil municipal est saisi pour avis sur le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges. En effet, l'exploitation de la centrale énergie déchets de Limoges Métropole sera rendue difficile au-delà de 2029 en raison de sa vétusté. Par conséquent, l'Entente intercommunale composée de EVOLIS 23, SYDED 87 et Limoges Métropole a engagé une réflexion sur l'avenir du traitement des déchets résiduels sur son territoire avec le projet de créer une nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE).

Ainsi, Limoges Métropole qui agit pour le compte de l'entente intercommunale, a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique à implanter sur la rue de Fougeras, à Limoges.

La future UVE disposera d'une capacité totale annuelle d'incinération de 95 000 t/an. Elle accueillera les mêmes déchets que ceux admis dans l'UVE actuelle et refusera également les mêmes déchets que ceux interdits dans l'UVE actuelle.

Pour information, l'Unité de valorisation énergétique de Limoges traite principalement les ordures ménagères résiduelles issues des ménages, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas valorisables par recyclage ou compostage et qui restent après le tri à la source. L'UVE traite également les DASRI banalisés (déchets d'activités de soins à risque infectieux) par pré-traitement uniquement en provenance du CHU de Limoges, les refus de tri de collectes sélectives et les déchets d'activité économique.

Enfin, les déchets présentant des risques pour l'environnement, la santé ou le bon fonctionnement de l'installation sont interdits à l'incinération sur l'UVE de Limoges.

Monsieur TOULZA rappelle que le conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois à compter du 12 mars 2026 pour émettre un avis sur ce projet car il s'agit d'un ICPE et la commune de Couzeix est située dans le périmètre de 3 km à la ronde de ce futur projet.

Il précise que l'ensemble des documents de ce dossier sont consultables via le lien suivant :

<https://gunenv.din.developpement-durable.gouv.fr/piecescorrespondance/reponse/4eff89c0-48a7-4bc6-a6a8-135f3bf3c2f1>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur TOULZA et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

Sébastien LARCHER



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Haute-Vienne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-30(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COUZEIX

N° de SIREN: 218705002

Numéro Acte de la collectivité locale: 4_031

Objet acte: Avis sur une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 087-218705002-20260428-4_031-DE

Rapport d'erreur(s):

